



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°199/2023
du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés : Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Contrat de partenariat avec la CNR pour le financement d'un aménagement piscicole type liste 2.

Vu la loi NOTRe du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-8, L.5214-16 et L.5216-

Vu la délibération du conseil communautaire N° 142-1.2020 du 14 décembre 2020 relative à la délégation du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de N° 30620206066166003 du 16 juin 2020 une passe à poisson pour la continuité écologique.

Considérant le projet d'aménagement Piscicole de type liste 2 hors du périmètre de la concession avec un enjeu conforme au cadre d'intervention du volet environnement sur une masse d'eau identifiée au titre du SDAGE.

Considérant que l'ouvrage fait partie de la liste prioritaire de restauration de la continuité écologique sur le bassin, est inscrit au programme de mesure du SDAGE 2022-2027 et est aussi prioritaire sans le PLAGEPOMI.

Considérant que le projet est soutenu par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avec « Labélisation Plan Rhône » et qu'il présente un enjeu fort de décloisonnement de continuité sur plus de 7 km en amont de la concession CNR sur la Cèze.

Question présentée à la commission eau/assainissement du 8 décembre 2023,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président de signer le contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (annexé à la présente),
- De valider le nouveau plan de financement suivant :

FINANCEURS	MOTANT HT	TAUX DE PARTICIPATION
AERMC	522 888 €	65 %
DEPARTEMENT DU GARD	128 120,50 €	16 %
REGION OCCITANIE	11 500 €	1 %
AUTOFINANEMENT CAGR	70 166,97 €	9 %
CNR PROPOSE	70 166,00 €	9 %

- De signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **26 DEC. 2023**

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°199.2023 du 18 décembre 2023, page 2